

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1037 DU 12 MAI 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

**BONNE SEMAINE**

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**LE MOIS DE MAI EST LE MOIS DE LA GUADELOUPE**

**POUR  
DE NOUVELLES RELATIONS  
ENTRE  
LA GUADELOUPE  
ET  
L' EUROPE**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

L'AGENDA page 19

Nombre de pages :23

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

**2 LA NATION N° 1037/ LUNDI 12 MAI 2014**

### **DE NOUVELLES RELATIONS GUADELOUPE/ EUROPE**

**Des élections au parlement européen vont se dérouler en Guadeloupe et en France au mois de mai. Sur les 77 députés que comptent la France, il y aura trois députés des colonies. Cette année encore, les guadeloupéens ne se rendront pas aux urnes. L'Europe n'est pas importante et surtout ils savent qu'on leur a donné un strapotin pour faire de la figuration. Nous partageons pleinement ce point de vue dominant. De toute évidence, il faut de nouvelles relations entre notre pays et l'Europe. Le statut de région ultrapériphérique, intitulé qui résume bien ce que nous sommes dans cette organisation lointaine, doit être remplacé par le statut de pays associé. Avec un tel statut, nous ne serons pas obligés d'appliquer la législation européenne et nous ne serons pas une partie au marché européen ce qui nous permettra de nous protéger pour que notre offre puisse augmenter. Nous n'aurons pas non plus à verser une contribution financière pour le fonctionnement des institutions de l'Europe ce que nous faisons actuellement et que les dirigeants cachent pour mieux nous dominer et faire triompher l'idée que sans l'Europe il n'y aurait pas d'investissements. Les citoyens de notre pays doivent donc continuer par leur abstention à négliger cette organisation. En attendant il nous faut connaître ce que nous versons et ce que nous recevons en retour.**

### L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE CONTRE LA BAISSÉ DES DOTATIONS

À l'issue de la réunion de son comité directeur, mercredi 7 mai, l'Association des maires de France a à nouveau fait savoir qu'elle jugeait "insoutenable" la baisse des dotations envisagée par le gouvernement. Elle s'était en effet déjà exprimée sur le sujet le 18 avril, de concert avec deux autres associations d'élus locaux (AMGVF et Acuf). Visiblement, depuis le 18 avril, l'AMF n'a guère obtenu d'informations gouvernementales propres à la rassurer sur le scénario qui se profile. Son calcul est ainsi toujours le suivant : avec la baisse de 11 milliards d'euros des concours financiers versés aux collectivités annoncée sur la période 2015-2017, à laquelle il faut ajouter la baisse de 1,5 milliard déjà appliquée en 2014, "la perte de ressources atteindra, en 2017, 12,5 milliards d'euros par rapport à 2013, représentant une diminution de 30% de la DGF, soit une perte nette en masse de 28 milliards cumulés sur la période 2013-2017". Pour les représentants des maires, cette "ponction prélevée sur les collectivités" est "très supérieure à leur poids réel dans la dépense publique (20%)." Et aura des conséquences à tous les niveaux : recul de l'épargne brute, niveau des services rendus aux habitants, investissement... Pour le comité directeur de l'AMF, les mesures censées "accompagner" cette diminution des ressources en allégeant les charges (maîtrise de l'inflation normative par exemple) seront insuffisantes, notamment parce qu'elles n'auront d'effet qu'à moyen terme. Les élus s'opposent en outre à tout "dispositif de type bonus-malus" (tel que proposé, notamment, par le rapport Lambert-Malvy remis à François Hollande à la mi-avril – voir notre article ci-contre) pour la répartition des dotations et à l'idée que le bloc communal aurait à porter "l'essentiel de la contribution à la réduction du déficit", rappelant que "la DGF n'est pas un cadeau de l'Etat mais une compensation d'impôts locaux supprimés unilatéralement par l'Etat ou de charges nouvelles imposées tout aussi unilatéralement aux collectivités". L'AMF reprend aujourd'hui une proposition qui avait déjà été émise, sans succès, par André Laignel (président du

Comité des finances locales et premier vice-président délégué de l'AMF) il y a un an lorsqu'avait été annoncée la baisse des dotations de 1,5 milliard pour 2014 et 2015 : que les crédits d'Etat qui n'iront pas à la dotation globale de fonctionnement viennent alimenter un "fonds à destination d'investissements locaux", ce qui reviendrait à flécher les dotations vers l'investissement et donc exiger simplement des économies sur le fonctionnement (voir entre autres notre article du 22 mai 2013). Et sur la forme, le comité directeur de l'AMF "demande solennellement la tenue d'une instance de négociation entre l'Etat et les associations d'élus locaux", dans un contexte évidemment marqué, aussi, par l'arrivée du projet de loi "clarifiant l'organisation territoriale de la République" sur lequel les élus locaux se sont également exprimés (voir ci-contre notre article de ce jour) .

## **ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE**

### **LE PRIX DES ÉTUDES SUPÉRIEURES**

Suivre des études coûte-t-il trop cher en France ? La question revient souvent dans l'actualité. En France, les droits d'inscription à l'université restent particulièrement bas : 183 euros en licence, 254 euros en master, 388 euros pour la préparation d'un doctorat. Certains Etablissements ont cependant augmenté significativement leurs droits : de 850 à 1.850 euros pour les ingénieurs de Mines-Télécom ; de l'ordre de 4.000 euros pour certains masters à l'université Paris-Dauphine... Ces hausses répondent aux besoins de financements croissants liés à l'intensification de la concurrence mondiale entre les universités, aux besoins en équipements de recherche, à l'exigence d'internationalisation des cursus. Or l'Etat n'a pas les moyens d'accroître significativement ses dotations. D'où l'impératif d'une diversification des ressources, du côté des entreprises mais aussi des étudiants sous la forme d'une hausse de leurs contributions. Cela soulève de nombreuses oppositions. Pourquoi ? Le premier argument est celui de la sélection par l'argent. Mais on peut conditionner la hausse des droits d'inscription à la multiplication et à l'augmentation des bourses, sur critères sociaux et de mérite. Comme l'a fait Sciences Po Paris, on peut aussi moduler les droits en fonction des revenus des familles. Mais surtout, contrairement aux idées-reçues, le maintien des droits à des taux très bas n'a pas garanti l'égalité d'accès aux filières

d'excellence. La pénurie de ressources financières hypothèque la qualité moyenne de l'enseignement supérieur au détriment, d'abord, des milieux défavorisés dont les enfants ne peuvent pas compléter leur formation, en France ou à l'étranger, dans des cursus d'excellence d'accès très onéreux, ce que font les étudiants issus de milieux plus favorisés. Le second argument tient au changement de logique qu'impliquerait une libéralisation de la fixation des droits d'inscription et une hausse de leur niveau. A en croire certains, cela généraliserait la concurrence entre les Etablissements d'enseignement supérieur, certains fixant leurs droits à des niveaux élevés grâce leur réputation, à la qualité de leurs professeurs ou de leur recherche, tandis que d'autres seraient acculés à des droits beaucoup plus bas en offrant des formations moins prestigieuses, accueillant ainsi, par défaut, les étudiants les moins fortunés ou n'ayant pas accès aux bourses. D'où la fin des diplômes nationaux, la hiérarchisation des universités, l'enracinement des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur... On ne saurait se contenter du statu quo et de la paupérisation de l'enseignement supérieur français. Il appartient à l'Etat de maîtriser les effets pervers éventuels d'une hausse des droits en jouant un rôle de régulation et de péréquation de ces moyens financiers supplémentaires, en conservant la certification nationale des diplômes. En un mot : en fixant des règles de nature à éviter un enseignement supérieur à deux vitesses.

## **LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

Le décret sur les rythmes scolaires introduisant les assouplissements prévus par le nouveau ministre de l'Education, Benoît Hamon, pour les communes peinant à mettre en place la semaine de 4,5 jours à la rentrée de septembre, est paru jeudi 8 mai au Journal officiel. Ce nouveau texte, daté du 7 mai, et complétant le décret du 24 janvier 2013 pris par l'ancien ministre Vincent Peillon, autorise pour la rentrée prochaine « des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ». Le nouveau décret prévoit que le recteur d'académie peut autoriser « à titre expérimental, pour une durée de trois ans, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant à certaines dispositions » du Code de l'éducation. Tout en maintenant cinq matinées de classe hebdomadaires, le décret du 7 mai autorise des semaines de huit demi-journées au lieu de neuf, pour regrouper les

trois heures d'activités périscolaires sur un après-midi. Le décret stipule que les « adaptations autorisées ne peuvent avoir pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, comprenant au moins cinq matinées, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée ». Les expérimentations feront l'objet, six mois avant leur terme, d'une évaluation qui sera transmise au ministre de l'Education, ajoute le décret. « Les cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, demeurent obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves, afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions », souligne un communiqué du ministère de l'Éducation publié le même jour que le décret. Les communes auront « ainsi la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité ou encore d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine en répartissant ces heures sur les vacances scolaires sous réserve que leur projet soit construit en concertation puis validé localement par le rectorat », poursuit le communiqué. Une circulaire accompagnant le décret a été publiée le 9 mai au Bulletin officiel de l'Education nationale. Outre les assouplissements introduits par le nouveau décret, Benoît Hamon avait annoncé mercredi dernier que le fonds d'amorçage serait prolongé d'un an, jusqu'en 2015-2016, et que son montant sera « calibré » pour répondre aux besoins des communes « connaissant de grandes difficultés ». Prenant « acte » de cette prolongation, le président de l'Association des maires de France, Jacques Pélissard, a cependant estimé que « le compte n'y était encore pas ». « Il reste beaucoup d'incertitudes, sur le montant du fonds recalibré comme sur les modalités d'application », a-t-il déclaré (lire Maire info du 7 mai).

## **SANTÉ**

### **CANCER DU SEIN : LES SUBSTANCES CHIMIQUES À ÉVITER**

Des scientifiques américains ont identifié les substances chimiques les plus cancérigènes présentes dans l'environnement quotidien que les femmes devraient éviter pour réduire les risques de cancer du sein, une piste jugée prometteuse pour sa prévention. Cette recherche, publiée lundi dans la revue *Environmental Health*



Perspectives, confirme également que les produits chimiques qui provoquent des tumeurs cancéreuses des glandes mammaires chez les rats, sont également liés au cancer du sein chez les humains. L'étude établit une liste de 17 substances cancérigènes hautement prioritaires parce qu'elles provoquent des tumeurs mammaires chez les animaux et que de nombreuses femmes y sont exposées. Il s'agit de produits chimiques présents dans l'essence, le gasoil et autres substances d'échappement des véhicules, ainsi que des ignifuges, des textiles anti-taches, des dissolvants, des décapants à peinture et des dérivés de désinfectants utilisés dans le traitement de l'eau potable. «Cette recherche offre une feuille de route pour la prévention du cancer du sein en identifiant des produits chimiques hautement prioritaires auxquels les femmes sont le plus communément exposées et montre également comment mesurer cette exposition», explique le Dr Ruthann Rudel, directeur de la recherche au Silent Spring Institute à Newton (Massachusetts), co-auteur de ces travaux. «Ces informations guideront les efforts pour réduire le contact avec ces substances liées au cancer du sein et aideront les chercheurs à étudier comment les femmes sont affectées», ajoute-t-il. Les recherches effectuées jusqu'alors sur le cancer du sein ne prenaient pas en compte l'exposition des femmes à un grand nombre de cancérigènes chimiques, en raison surtout du manque d'information quant aux substances sur lesquelles se concentrer et pour les tester. Ces chercheurs soulignent que des groupes consultatifs d'experts de la Maison Blanche, l'Institut américain de médecine et le Comité de coordination pour la recherche environnementale et le cancer du sein, ont tous souligné que les substances chimiques présentes dans l'environnement de tous les jours étaient une piste prometteuse pour la prévention des tumeurs malignes mammaires. «Toutes les femmes aux États-Unis sont exposées à des substances chimiques qui pourraient accroître leur risque de cancer du sein mais malheureusement ce lien est très largement ignoré», commente Julia Brody, directrice générale du Silent Spring Institute, co-auteur de l'étude. «Réduire l'exposition aux produits chimiques toxiques pourrait sauver la vie de nombreuses femmes», estime-t-elle, ajoutant: «quand on parle aux gens de cancer du sein, le risque présenté par les substances chimiques ne leur vient pas à l'esprit le plus souvent». Enfin, regrette cette chercheuse, «les fonds consacrés à la recherche sur le lien entre cancer du sein et produits chimiques dans l'environnement, ne représentent qu'une infime partie du total». «Il est impératif que les industries et le gouvernement agissent pour



réduire l'exposition aux substances les plus dangereuses», insiste Kristi Marsh, auteur d'un ouvrage sur le sujet, intitulé Little Changes. Un cancer du sein lui a été diagnostiqué quand elle avait 35 ans et Kristi Marsh, qui n'avait pas d'antécédent familial, l'attribue à une exposition à des cancérigènes chimiques. Pour Dale Sandler, principal épidémiologiste de l'Institut national américain des sciences de la santé environnementale (NIEHS), «cette recherche examine de façon étendue et approfondie les données toxicologiques et les biomarqueurs concernant le cancer du sein». Elle donne ainsi une «importante source d'informations» pour étudier les liens environnement-cancer, dit-il. Les Instituts nationaux de la santé (NIH) vont incorporer les recommandations de l'étude alors qu'ils se préparent à tester des prélèvements mammaires provenant de quelque 50 000 femmes, dans le cadre d'une recherche sur des soeurs pour déterminer les causes du cancer du sein. Le cancer du sein est la deuxième cause de mortalité par cancer chez les femmes aux États-Unis avec 40 000 décès estimés en 2014 et 232 670 nouveaux cas diagnostiqués, selon l'Institut National du Cancer qui chiffre à 2,89 millions au total le nombre de femmes actuellement touchées par ce cancer.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

## **AFFAIRES MONDIALES**

### **SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

#### **SELON L'OMS L'ALCOOL TUE 3 MILLIONS DE PERSONNES PAR AN**

L'usage nocif de l'alcool a causé la mort de 3,3 millions de personnes à travers le monde en 2012, selon un nouveau rapport publié lundi par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). « La consommation d'alcool peut non seulement entraîner une dépendance, mais augmente également le risque de développer plus de 200 maladies, y compris la cirrhose du foie et certains cancers. En outre, la consommation nocive peut conduire à la violence et à des blessures », souligne l'OMS. Le 'Rapport mondial sur l'alcool et la santé 2014', qui fournit des informations sur la consommation d'alcool dans les 194 États membres de l'OMS et sur son impact sur la santé publique, constate également que l'usage

nocif de l'alcool rend les gens plus vulnérables aux maladies infectieuses telles que la tuberculose et la pneumonie. « Il faut faire davantage pour protéger les populations des conséquences négatives sur la santé de la consommation d'alcool », explique le Dr Oleg Chestnov, le Sous-Directeur général de l'OMS chargé des maladies non transmissibles et de la santé mentale. Certains pays ont déjà renforcé leurs mesures destinées à protéger les gens contre la consommation excessive d'alcool, notamment en augmentant les taxes sur l'alcool, en limitant la disponibilité de l'alcool par l'augmentation de la limite d'âge, et en régulant la commercialisation des boissons alcoolisées. Le rapport souligne également la nécessité pour les pays de lancer des campagnes nationales de sensibilisation, de développer des programmes de prévention et de traitement et de créer des systèmes de dépistage. En moyenne, chaque personne dans le monde âgée de 15 ans ou plus boit 6,2 litres d'alcool pur par an. Mais comme moins de la moitié de la population (38,3%) boit effectivement de l'alcool, cela signifie que ceux qui boivent consomment en moyenne 17 litres d'alcool pur par an. Le rapport note également un pourcentage plus élevé de décès chez les hommes que chez les femmes dus à l'alcool - 7,6% des décès chez les hommes contre 4% chez les femmes. Toutefois, il est prouvé que les femmes peuvent être plus vulnérables aux problèmes de santé liés à l'alcool que les hommes. Les auteurs du rapport notent que l'on s'inquiète de l'augmentation constante de la consommation d'alcool chez les femmes. « Nous avons constaté que dans le monde environ 16 % des buveurs d'alcool s'engagent dans une consommation excessive épisodique - souvent dénommée beuverie - qui est la plus nocive pour la santé », explique le Dr. Shekhar Saxena, le Directeur de la santé mentale et des toxicomanies à l'OMS. « Les groupes à faible revenu sont plus touchés par les conséquences sociales et sanitaires de l'alcool. Ils manquent souvent des soins de santé de qualité et sont moins protégés par des réseaux familiaux ou communautaires. » Globalement, l'Europe est la région qui connaît la plus forte consommation d'alcool par habitant, avec certains pays ayant des taux de consommation particulièrement élevés.

### **HAÏTI ADOPTE L' ACCORD DE COTONU**

La ratification, par le parlement haïtien, de l'Accord de Cotonou révisé est "une étape-clé vers dans la transformation d'Haïti en économie émergente à l'horizon 2030". L'Union européenne (UE), dans une note de presse datée du 8 mai 2014, salue en ces termes la ratification, le 30 avril 2014, de l'Accord de Cotonou révisé qui définit les liens entre l'UE et le groupe "Afrique, Caraïbes et Pacifique" (ACP). L'accord révisé porte sur la coopération commerciale et le développement en concrétisant les objectifs communs de lutte contre la pauvreté, de promotion du développement durable et d'une meilleure intégration des États ACP dans l'économie mondiale. "Je tiens à féliciter les autorités haïtiennes pour cette ratification qui intervient à l'occasion du 25ème anniversaire de la coopération entre Haïti et l'Union européenne", a déclaré ce jeudi Javier Niño Perez, Ambassadeur de l'Union européenne en République d'Haïti. "Il s'agit d'une étape-clé dans la consolidation de nos liens de coopération en vue de transformer Haïti en économie émergente à l'horizon 2030". Et d'ajouter : "Dans cette perspective, il appartient désormais au Parlement haïtien de ratifier également, dans une deuxième étape, l'Accord de Partenariat Économique (APE) - CARIFORUM |UE - "pour avancer dans l'intégration régionale et bénéficier d'un accès complet au marché européen" . L'enjeu du Partenariat Économique - APE - est de permettre à Haïti de conquérir de nouveaux marchés pour les filières à forte valeur ajoutée.

### **LE PRÉSIDENT DE L'URUGUAY CONTRE PHILIP MORRIS**

Le président uruguayen José Mujica a évoqué lundi le "combat pour la vie" que mène son pays contre le géant américain du tabac Philip Morris, lors de sa réception par le président Barack Obama à la Maison-Blanche. "Dans le monde entier, chaque année, huit millions de personnes meurent à cause du tabac", a affirmé M. Mujica face à son hôte dans le Bureau ovale. "Il s'agit de meurtre à grande échelle", a-t-il ajouté. M. Mujica a décidé d'inclure ce thème à l'agenda de sa visite à Washington après une rencontre en début de semaine avec l'ancien président Tabaré Vazquez (2005-2010), un cancérologue à l'origine de sévères normes anti-tabac en Uruguay,

premier pays d'Amérique latine, et le cinquième au monde, à interdire la cigarette dans les lieux publics, en 2006. En 2010, Philip Morris (PMI) a attaqué l'Uruguay pour avoir notamment interdit aux cigarettiers de vendre plusieurs déclinaisons d'une même marque et les avoir contraints à augmenter à 80% de la taille du paquet les messages sanitaires liés à la consommation de tabac. L'entreprise helvético-américaine estime que ces mesures violaient le traité bilatéral d'investissement qui lie la Suisse à l'Uruguay et réclame 25 millions de dollars aux autorités du pays pour les pertes occasionnées. Avec 3,3 millions d'habitants, l'Uruguay dispose d'un produit intérieur brut de 50 milliards de dollars. Le cigarettier a de son côté réalisé un chiffre d'affaires de 77 milliards de dollars en 2012. "Nous devons nous battre contre des intérêts très puissants. Les Etats ne devraient pas s'engager dans des litiges au civil, mais là, c'est un combat pour la vie que nous menons", a affirmé M. Mujica à M. Obama. "De toutes les valeurs, la vie est la plus importante", a encore plaidé le président uruguayen. Dans ses propos précédant les discussions avec son hôte, M. Obama n'a pas évoqué ce dossier.

## **RUSSIE / UKRAINE**

### **DONETSK PROCLAME SON INDÉPENDANCE**

La République populaire de Donetsk a proclamé son indépendance vis-à-vis de l'Ukraine et a souhaité adhérer à la Fédération de Russie, a annoncé lundi à Donetsk Denis Pouchiline, coprésident du gouvernement provisoire de la république autoproclamée. "Nous, le peuple de la république populaire de Donetsk, déclarons que notre république est désormais un Etat souverain compte tenu du référendum tenu le 11 mai 2014 et de la Déclaration sur la souveraineté de la République populaire de Donetsk. Par la volonté du peuple de la république et en vue de rétablir la justice historique, nous demandons à la Russie d'examiner la possibilité d'adhésion de la République populaire de Donetsk à la Fédération de Russie", lit-on dans un appel publié par M.Pouchiline. 89,7% des habitants de la région de Donetsk ont voté le 11 mai lors d'un référendum pour l'indépendance de la république autoproclamée de Donetsk. Le vote s'est déroulé sur fond d'opération militaire d'envergure lancée par les autorités de Kiev contre les protestataires réclamant une fédéralisation de l'Ukraine. Un autre

référendum s'est tenu dimanche dernier dans la région de Lougansk. 96,2% des votants y ont soutenu l'"acte d'indépendance" de la République populaire de Lougansk. Selon le Kremlin, "Moscou respecte le choix des habitants des régions de Donetsk et de Lougansk et espère que les résultats des référendums seront mis en application par des méthodes civilisées, sans violences et par le biais d'un dialogue entre Kiev, Donetsk et Lougansk".

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

### MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

#### ASIE

Début de semaine boursière en dents de scie en Asie : à Tokyo, l'indice [Nikkei 225] a cédé 0,35% à la clôture, tandis que les indices chinois de Shanghai et de Hong Kong bondissent de l'ordre de 2% en séance, dans l'espoir que le gouvernement chinois prendra des mesures favorables aux marchés. De son côté, Taiwan recule de 0,9%, mais Séoul gagne 0,4%, tandis que la Bourse de Sydney recule de 0,2%, Singapour cède 0,7% et Bombay (indice BSE Sensex) grimpe de 1,6% au dernier jour des élections législatives qui ont démarré le 7 avril dernier. Enfin en Thaïlande, l'indice SET 50 recule de 0,4% après un week-end de manifestations politiques suivant la destitution, mercredi dernier, de la Première ministre Yingluck Shinawatra. Au Japon, les investisseurs n'ont pas été rassurés par l'annonce d'une nette réduction de l'excédent de la balance courante en mars, à 116,4 milliards de yens (1,1 Md\$) contre 612,7 MdsY en février. En revanche, les valeurs chinoises ont profité ce matin de l'annonce d'un assouplissement des montants et des quotas d'investissement imposés aux investisseurs étrangers sur les marchés d'actions chinois. Par ailleurs, le président chinois Xi Jinping a déclaré pendant le week-end que la Chine devait désormais s'adapter à une croissance économique plus lente, devenue la "nouvelle norme". La Chine reste dans une "période marquée par des opportunités stratégiques", a indiqué M. Xi à l'agence chinoise Xinhua. Il a ajouté que le gouvernement veillerait à prévenir les risques en adoptant "en temps voulu des mesures pour réduire les effets négatifs potentiels" de ce ralentissement de la croissance.

## ÉTATS UNIS

Wall Street termine sur de nouveaux sommets, soutenue par les valeurs cycliques et technologiques et de nouveaux projets de fusions-acquisitions. Les investisseurs ont notamment suivi de près les dossiers Allergan, Hillshire Brands, Pinnacle Foods, 21st Century Fox ou encore Pfizer... Les opérateurs ont également bien accueilli les projets d'assouplissement des marchés en Chine. Sur le front macroéconomique, l'excédent budgétaire américain est ressorti inférieur aux attentes en avril. Le DJIA prend finalement 0,67% à 16.695 pts, sur un nouveau sommet, alors que le Nasdaq grimpe de 1,77% à 4.144 pts. Enfin, le S&P500 progresse de 0,97% à 1.897 pts, au plus haut historique. Le gouvernement fédéral américain a enregistré un excédent budgétaire de 107 Mds\$ en avril 2014. Les recettes s'élèvent à 414 Mds\$ tandis que les dépenses ressortent à 307 Mds\$. Le consensus visait un excédent de 114 Mds\$ sur la période. A ce stade de l'exercice fiscal, qui a commencé le 1er octobre, le déficit budgétaire ressort à 306 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 37% par rapport à la même période de 2012-2013.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en petite hausse, les investisseurs voulant croire à un nouvel assouplissement de la politique monétaire de la BCE même si les vellétés d'achats sont limitées par les préoccupations liées à la situation géopolitique dans l'est de l'Ukraine. Le Kremlin a entériné lundi les vellétés d'indépendance de l'est de l'Ukraine tout en appelant au dialogue au lendemain des référendums séparatistes organisés par les militants pro-Russes de Louhansk et Donetsk. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,37% (16,37 points) à 4.493,65 points. Le Footsie britannique a fini en hausse de 0,55% et le Dax allemand de 1,26%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a pris 0,72% et le FTSEurofirst 300 0,61%.

## CHANGE

L'euro restait stable face au dollar lundi, dans un marché prudent, tentant d'anticiper les prochains mouvements de la Banque centrale européenne (BCE) après des propos de son président laissant



augurer un passage à l'action. Vers 18H00 GMT , la monnaie unique européenne restait stable à 1,3758 dollar, tout comme vendredi vers 21H00 GMT.L'euro montait en revanche face à la monnaie nipponne, à 140,52 yens, contre 140,10 yens vendredi. Le dollar avançait de son côté face à la devise japonaise, à 102,13 yens, contre 101,83 vendredi. Après avoir atteint son niveau le plus élevé depuis fin octobre 2011 à 1,3993 dollar jeudi, renforcée par la décision de la BCE de laisser son taux inchangé à 0,25%, la monnaie unique avait ensuite brutalement décroché et évoluait depuis dans une fourchette de prix limitée. Vers 18H00 GMT, la livre britannique montait légèrement face à l'euro, à 0,8155 pence pour un euro. Elle montait aussi face au billet vert, à 1,6868 dollar pour une livre. La devise suisse baissait face à l'euro, à 1,2213 franc suisse pour un euro, ainsi que face au dollar, à 0,8878 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2369 yuans pour un dollar, contre 6,2275 yuans vendredi. L'once d'or a terminé à 1.299,73 dollars au fixing du matin, contre 1.291,25 dollars vendredi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole ont gagné du terrain à New York lundi, des garanties offertes par l'Arabie saoudite sur l'approvisionnement en brut ne suffisant pas à occulter de nouvelles craintes suscitées par la crise ukrainienne. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juin s'est apprécié de 60 cents, à 100,59 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). Une nouvelle fois, la hausse des prix (...) est due avant tout à des tensions géopolitiques, et aux inquiétudes du marché à la suite de consultations populaires dimanche dans l'Est ukrainien organisées par des séparatistes pro-russes, a relevé Matt Smith, de Schneider Electric.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



## FAUT IL UN AVOCAT DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL ?

Il est possible de ne pas se faire assister par un avocat devant le Tribunal correctionnel que vous soyez prévenu des faits ou victimes d'une infraction. L'avocat n'est pas obligatoire et vous pouvez vous présenter seul. Souvent, ce qui fait hésiter les prévenus ou les victimes, c'est le coût d'un avocat. Pourquoi payer un avocat lorsque l'on est prévenu alors que l'on a commis les faits et que l'on va être sanctionné quand même avec ou sans avocat ? Pourquoi payer un avocat pour une victime alors que l'on est indemnisé par son assurance et ou que de toute façon celui qui nous a agressé sexuellement n'a pas un sous, ça sert à rien ?

### **1- Est-il utile de se faire assister par un avocat lorsque l'on est prévenu d'une infraction que l'on a reconnue ?**

Souvent, les prévenus se demandent à quoi sert l'avocat et doute sur son utilité surtout dans l'hypothèse où ils ont commis l'infraction et la reconnaissent. "A quoi bon... je serai condamné de toute façon..." pensent-ils. C'est certain, je ne soutiendrai pas le contraire. Cependant, l'avocat a une utilité et peut dans certains cas éviter une condamnation ou faire en sorte que la condamnation soit moins sévère. Votre avocat examinera le dossier et vérifiera la régularité de la procédure. S'il en existe une irrégularité, seul votre conseil la verra, pas vous... Il la soulèvera et si le Tribunal la retient, la procédure pourra être annulée. Pour autant, cela ne veut pas dire que vous serez totalement "blanchi", seule la procédure est annulée, l'infraction demeure et le Procureur pourra poursuivre l'infraction en utilisant d'autres voies, ce qui est rare... S'il n'existe pas d'irrégularités, votre conseil saura trouver les mots pour décrire les faits et votre personnalité et ainsi obtenir une peine diminuée par rapport à celle requise. Vous pouvez toujours vous présenter seul et c'est vrai, c'est gratuit, vous n'engagerez pas de frais ... cependant un avocat connaît le droit et pourra soulever des nullités, pourra peut-être faire constater au Tribunal correctionnel que les éléments de l'infraction ne sont pas réunis et en tout état de cause un avocat fera en sorte que votre condamnation ne soit pas aussi

importante que celle requise par le Procureur de la République. Pour le coût, tout dépendra de vos revenus, de la complexité du dossier et du temps passé par votre avocat. Sachez que si vous bénéficiez de faibles revenus, vous pouvez solliciter l'aide juridictionnelle et c'est l'état qui réglera votre avocat. Toutefois, si vous avez une convocation, ne tardez pas à venir consulter, car le bureau d'aide juridictionnelle examine votre dossier et donne une réponse généralement passé le délai d'un mois suivant le dépôt du dossier (du moins à Bordeaux).

## **2- Est-il utile de se faire assister par un avocat lorsque l'on est victime ?**

Lorsque vous êtes victime d'une infraction, il est vivement conseillé de vous faire assister et représenter par un avocat. Pour ma part, je conseillerai ce soutien juridique et moral plus particulièrement pour les victimes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique que ce soit les victimes d'agressions sexuelles, de viol ou encore de violences et aussi les victimes d'accidents de la route. ( ce qui ne veut pas dire que je le déconseille pour les autres, attention, je ne me permettrai pas de hiérarchiser les victimes et la douleur). En effet, il s'agira pour votre avocat de vous accompagner dans un chemin long et douloureux du procès pénal mais aussi du procès civil en réparation du préjudice que vous avez subi. Vérifiez si vous avez une protection juridique appelée également "Défense recours". En effet, la protection juridique pourra prendre en charge une partie des frais d'avocat. Pour ce qui est de l'indemnisation de votre préjudice, car vous pouvez vous en inquiéter si le prévenu des faits n'est pas solvable, il existe des fonds d'indemnisations : la CIVI qui est une commission qui statuera sur le montant de votre indemnisation et le le fonds de garantie prendra en charge votre indemnisation si vous êtes victime d'agressions sexuelles, de viol ; le SARVI qui prend en charge l'indemnisation de votre préjudice matériel pour les autres infractions. Le chemin est long et de plus en plus complexe et l'avocat sera une aide précieuse et indispensable que vous soyez victime ou prévenus.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**

# TABLEAU DE BORD

## LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

## INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

## INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

## POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

## OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## **PRIX**

FÉVRIER 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) en février 2014:68 810 ( +0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 ( - 3,9 % sur trois mois ).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

# **AGENDA DU MOIS DE MAI 2014**

## **DÉLAI VARIABLE**

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

## **MAI 05**

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;
  - le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
  - déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
  - déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;
  - déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.
- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.
    - Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.
  - Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.
  - Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.
  - Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.
  - Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
  - Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des

cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

## **MAI 08**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

## **MAI 14**

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

## **MAI 15**

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).

- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.

- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les

sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

## **MAI 20**

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de déclaration par Internet).

## **MAI 25**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et



paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

## **MAI 27**

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

**LA NATION À VOTRE SERVICE**